

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS  
B.P. 1044 KIGALI

*cl*  
*[Signature]*

*Voir Doc  
Corrigé*

PROJET CHANTIER DES JEUNES

\*-\*

## PROJET CHANTIER DES JEUNES AU RWANDA

### I. GENERALITES

La Mission majeure confiée au Ministère de la Jeunesse et des Sports étant, non seulement la mobilisation et l'encadrement de la jeunesse non scolarisée mais aussi l'intégration et l'insertion de cette jeunesse dans le processus de développement, la coopération entre l'UNESCO et notre département devrait être axée autour des objectifs suivants :

- La mobilisation de la Jeunesse,
- L'encadrement de la Jeunesse,
- L'intégration et l'insertion des jeunes dans la vie active.

Pour cela, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, les projets retenus s'adressent principalement à la jeunesse rurale.

Les jeunes constituent plus de 50 % de la population rwandaise, qui compte parmi les plus denses du monde avec plus de 190 habitants au Km<sup>2</sup> et le taux de croissance démographique parmi les plus fortes également.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est chargé de la classe d'âge de non-scolarisés et de descolarisés compris entre 10 et 24 ans, soit 34 % de la population totale.

24 % des jeunes entre 7 et 24 ans fréquentent l'école au recensement de 1978 : un taux de scolarisation très faible.

C'est dire que cette classe de jeunes à majorité ruraux constitue une ressource en forces de travail qu'il faut mobiliser et un marché de consommateurs dont il faut satisfaire les besoins élémentaires de nourriture, d'habillement et de logement grâce à un emploi rémunérateur; il faut d'autre part fixer cette jeunesse dans son milieu.

Le projet répond, dans ses multiples aspects, aux objectifs nationaux d'autosuffisance alimentaire, de promotion de l'emploi et d'élévation du niveau d'instruction et de formation ainsi que d'amélioration des conditions sociales de la population.

A la fin du quinquennat 1982-1986, 5 chantiers de jeunes devraient couvrir 5 Préfecture, qui sont : RUHINGERI, BUTARE, KIBUYE, CYANGUGU et KIGALI.

Le 3e Plan range ce projet dans le secteur appelé "Services Sociaux", encore qu'il touche par ses activités à d'autres secteurs :

- l'agriculture, l'artisanat, la formation, et même le commerce.

Association formation et encadrement au sein de groupements socio-économiques d'un nombre important de jeunes, le projet a pour objectif de couvrir 73 Communes au moins à la fin du 3e Plan, touchant ainsi 730 G.S.E. si nous comptons 10 G.S.E par Commune.

A court terme le projet vise la mise sur pied d'un chantier de jeunes par an. Ce projet comportera des rapports évidants avec d'autres projets du même secteur : organisation des coopératives, formation permanente, alphabétisation fonctionnelle, politique démographique, réinsertion des handicapés.

## II. DESCRIPTION DU PROJET

L'Encadrement des jeunes suppose d'abord l'existence des structures d'accueil comprenant des ensembles homogènes susceptibles de les rassembler au sein des organisations capables de favoriser leur épanouissement moral, physique et intellectuel. Ces différentes structures s'articulent entre elles de manière à former un ensemble cohérent appelé chantier des jeunes. Ce chantier englobe en son sein, l'ensemble des activités d'un Centre de Formation et autour de celui-ci, des petites unités de production des jeunes dénommées groupements socio-économiques.

- Le Centre de Formation reçoit les jeunes issus des groupements socio-économiques des jeunes du chantier. La formation essentiellement pratique qui y est dispensée, est centrée soit sur l'agriculture et l'élevage, sur la maçonnerie et la menuiserie, soit alors sur l'artisanat (coordonnerie, broderie et couture).

Les jeunes qui viennent au Centre de Formation doivent produire de telle sorte que le Centre puisse parvenir à une certaine autosuffisance.

A la fin de la formation, une partie des surplus de la production des jeunes leur est attribuée en guise de capital devant relancer leurs activités de production au sein de leurs groupements d'origine. Ainsi, en tant que lieu d'initiation à la formation-production, le Centre de Formation des Jeunes sert de tremplin aux activités de production des groupements socio-économiques des jeunes associés.

- Le groupement socio-économique quant à lui, est une petite unité de production des jeunes animés d'un même idéal de produire en Commun, les biens devant leur assurer un certain revenu. Ce sont ces mêmes groupements qui envoient des jeunes en formation dans les Centres de Formation.

Ainsi donc, pour la jeunesse rurale, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'aide reçue serait affectée tant à la mise en place des nouveaux chantiers des jeunes, qu'à l'appui des actions de formation-production des Centres de Formation des jeunes, ou alors, doter les groupements socio-économiques d'un capital initial substantiel devant appuyer leurs actions de production.

Pour la Jeunesse urbaine, cette aide serait centrée sur la création et l'installation des maisons des jeunes et de la culture.

### III. APPUI AUX CENTRES DE FORMATION ET AUX GROUPEMENTS

#### a. Appui au Centre de Formation

L'assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports permettrait de donner une impulsion nouvelle aux opérations de formation des jeunes.

Comme exemples d'actions concrètes à financer, il y a lieu de citer entre autres :

- Une dotation (en espèce ou en nature) aux Centres de jeunesse d'un équipement didactique et technique de première nécessité et se rapportant aux disciplines suivantes : menuiserie, maçonnerie, couture (machines à coudre et accessoires), soudure et plomberie.

#### b. Appui aux groupements socio-économiques des jeunes.

Petites unités de production, les groupements socio-économiques constituent pour les jeunes, des centres d'initiation à la coopération.

Estimés environ à 1.500 unités de production comprenant chacune 25 à 30 structures d'insertion et d'intégration des jeunes dans le développement rural. Dans l'optique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, ces unités socio-économiques doivent être progressivement transformées en véritables entreprises des jeunes à vocation coopérative.

Pour cela, dans le cadre de cette coopération un appui financier et matériel serait bienvenu en vue de redynamiser les opérations de ces jeunes associés et de les former pour les aider à améliorer les méthodes de travail qui, pour le moment, sont encore traditionnelles.

#### Pour l'agriculture

Cette aide consisterait à fournir du matériel agricole :

- Houes
- Pics
- Semences sélectionnées
- Construction de dépôts de stockage des produits agricoles.

#### Pour l'élevage

- Constitution d'un fond permettant d'épauler des groupements socio-économiques en leur fournissant du matériel de construction et des sujets d'élevage.
- Assurer les soins vétérinaires aux animaux des groupements socio-économiques des jeunes.

#### IV. DEROULEMENT DU PROJET

La réalisation du projet va devoir s'opérer selon les trois phases ci-après :

- Phase de sensibilisation
- Phase de formation théorique et pratique
- Phase de suivi et continuité.

##### a. La Phase de sensibilisation

De la façon dont la sensibilisation sera menée, dépendra la réussite du projet. C'est pourquoi cette opération devra être effectuée avec beaucoup de délicatesse. Elle devra viser toute la population concernée par le projet.

L'objectif poursuivi étant de faire accepter le projet, nous distinguons trois principaux niveaux d'intervention de l'animation-sensibilisation.

- Au niveau des autorités administratives et religieuses
- Au niveau des Jeunes
- Au niveau des Parents.

##### b. Phase de la Formation théorique et pratique

La formation théorique et pratique sur le métier de l'agriculteur moderne permettra aux jeunes chefs d'équipes et aux membres de leurs groupements d'acquérir des connaissances de base en matière de lutte anti-érosive, protection et amélioration des sols, cultures vivrières et fourragères, le petit élevage ainsi que le travail en coopérative.

Ces jeunes auront à transmettre aux membres de leurs groupements les connaissances acquises pendant la formation et à influencer le milieu paysan en servant de modèle pour l'exploitation agricole moderne.

Au cours de cette phase de formation, les jeunes seront amenés à exécuter un certain nombre de travaux pratiques qui les prépareront à l'action sur le terrain.

Ces travaux consisteront dans :

- Agriculture :
- Aménagement d'une parcelle en terrasses
  - Plantation de fourrage et de haies anti-érosives
  - Jardin potager et cultures vivrières
  - Boisement et arbres fruitiers

- Elevage :
- Construction d'abris pour animaux
  - Entretien des animaux
  - Soins médicaux

- Fermette : - Construction d'une maison  
- Agencement des fourrages et cultures vivrières  
- Compostières

Pour les cours théoriques et pratiques, un encadrement technique qualifié et formé sur le tas sera indispensable. Il y aura d'une part les cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports et ceux des autres Ministères oeuvrant sur le terrain.

c. Phase de suivi

Après la mise en place des infrastructures de Formation et d'Encadrement de la Jeunesse, il s'agira pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports d'assurer :

- La formation permanente des jeunes touchés par l'action sur le tas et des chefs d'équipes dans des recyclages réguliers.
- Coordonner les efforts des techniciens communaux (agronomes, vétérinaires, encadreurs de la jeunesse, assistants sociaux) pour qu'ils assurent cette formation sur le tas et s'occupent des complexes mis en place pour en augmenter la productivité.
- Fournir un supplément de matériel technique pour créer d'autres groupements de jeunes qui se seront intéressés à l'action et/ou pour l'extension des complexes mis en place.
- Mettre en place un système de commercialisation des produits, d'approvisionnement en semences sélectionnées et en animaux de bonne race.
- Sensibiliser les jeunes non touchés par le projet pour qu'ils soient associés à l'action de formation et d'encadrement dans la région.

V. ETAPES D'EXECUTION DANS CHACUNE DES CINQ PREFECTURES

Mise en place d'un Centre de Formation ou la cellule-mère

- Equipement en mobilier et en matériel technique
- Formation de 100 responsables des groupements
- Equipement des 100 groupements
- Suivi

VI. COUT APPROXIMATIF DU PROJET

a) Mise en place d'un Centre de Formation

2 dortoirs de 120 m <sup>2</sup> chacun à 15.000 Frs/m <sup>2</sup>	3.600.000
2 salles de classes de 120 m <sup>2</sup> chacun 15.000 Frs/m <sup>2</sup>	3.600.000
2 ateliers de 120 m <sup>2</sup> chacun à 10.000 Frs/m <sup>2</sup>	2.400.000
1 bureau de 40 m <sup>2</sup> à 15.000 Frs/m <sup>2</sup>	600.000
1 cuisine de 40 m <sup>2</sup> à 15.000 Frs/m <sup>2</sup>	600.000

1 salle à manger de 120 m <sup>2</sup> à 15.000 Frs/m <sup>2</sup>	1.800.000
2 logements pour cadres de 64 m <sup>2</sup> chacun à 15.000/m <sup>2</sup>	960.000
1 magasin de vente de 60 m <sup>2</sup> à 15.000 Frs/m <sup>2</sup>	900.000
1 poulailler	500.000
1 clapier	500.000
	<u>15.460.000 FRW</u>

Les matériaux locaux ont une part de 80 %  
des coûts et sont à charge du Gouvernement  
Rwandais.

b) Equipement des cellules-mère

50 lits superposés à 13.000 Frs	650.000
50 pupitres à 7.000 Frs	350.000
200 chaises à 2.000 Frs	400.000
20 tables à 9.000 Frs	180.000
4 bureaux + 8 chaises à 45.000 Frs	180.000
5 étagères à 15.000 Frs	75.000
Equipement cuisine ff	250.000
Couvert ff	250.000
100 matelas à 3.500 Frs	350.000
200 couvertures à 700 Frs	140.000
200 draps de lit à 1.300 Frs	260.000
100 seaux à 650 Frs	65.000
100 bassins à 450 Frs	45.000
	<u>3.195.000</u>

c) Matériel technique pour la cellule-mère

(à charge du Gouvernement Rwandais)

- Agriculture

100 hoes à 350	35.000
100 machettes à 200	20.000
10 brouettes à 4.000	40.000
20 pics à 750	15.000
50 arrosoirs à 450	22.500
2 balances à 45.000	90.000
	<u>222.500</u>

- Menuiserie

20 serre-joints	à 8.500	170.000
10 varloppes métalliques	à 7.500	75.000
30 rabots	à 5.500	165.000
10 scies à chantourner	à 2.300	23.000
10 villebrequins	à 1.900	19.000
10 tenailles	à 550	5.500
10 marteaux 500 gr	à 450	4.500
10 scies St Joseph	à 650	<u>6.500</u>
		<u>468.500</u>

- Maçonnerie

30 truelles	à 450	13.500
30 niveaux d'eau	à 700	21.000
30 pelles	à 750	22.500
100 sacs de ciment	à 1.750	175.000
10 marteaux de 5 kg	à 1.350	13.500
30 fils de maçon	à 240	7.200
5 brouettes	à 4.000	<u>20.000</u>
		<u>272.700</u>

Total c : 963.700 FRW

d) Formation des responsables des C.S.E.

Restauration : 500 Frs/j./pers.	: Selon Préfecture
Transport : 1.000 Frs/j./pers.	: Selon Préfecture
Indemnités instructeurs : 2.000 Frs × 3 × 30 j.	: 180.000
Matériel de Secrétariat	: 300.000

E) Matériel de soutien aux groupements

(pour chaque groupement agricole)

30 houes	à 350	10.500
10 pelles	à 750	7.500
1 brouette	à 4.000	4.000
10 machettes	à 200	2.000
2 marteaux 500 gr	à 450	900
30 kg de clous	à 250	7.500
50 tôles	à 400	20.000
2 scies St Joseph	à 650	1.300
1 rouleau de treilli fin	à 15.000	15.000
20 lapins	à 300	6.000
20 poules	à 300	6.000
6 chèvres	à 2.000	<u>12.000</u>
		<u>92.700</u>



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

LE MINISTRE

*A refaire  
sur brouillon*

*Annexe*

REPUBLIQUE RWANDAISE

*Munira*

PROJET CHANTIER DES JEUNES

---

REQUETE A L'UNESCO POUR LE FINANCEMENT DE  
PROJET DE CHANTIER DES JEUNES AU RWANDA  
=====

I. GENERALITES

La Mission majeure confiée au Ministère de la Jeunesse et des Sports étant, non seulement la mobilisation et l'encadrement de la jeunesse non scolarisée mais aussi l'intégration et l'insertion de cette jeunesse dans le processus de développement, la coopération entre l'UNESCO et notre département devrait être axée autour des objectifs suivants :

- La mobilisation de la Jeunesse,
- L'encadrement de la Jeunesse
- L'intégration et l'insertion des jeunes dans la vie active.

Pour cela, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, les projets retenus s'adressent principalement à la jeunesse rurale.

II CARACTERISTIQUES DU PROJET

A. IDENTIFICATION

Intitulé : CINQ CHANTIERS DES JEUNES

Localisation : Cinq Préfectures : Kibuye à Mabanza  
Butare à Nyaruhengeri  
Cyangugu à Kamembe  
Kigali à Shyorongi  
Ruhengeri à Kigombe

Secteur : Développement Rural

Programme : Développement coopérative et la PME

Promoteur, supervision, tutelle : Ministère de la Jeunesse et des Sports

Service responsable : Direction Générale de la Jeunesse

Responsable du Dossier : Direction Planification

Coût estimé du projet :

Source de financement : Assistance de l'UNESCO  
Ministère de la Jeunesse et des Sports

B. SOMMAIRE DU PROJET :

Mettre sur pied des chantiers des jeunes qui constituent une nouvelle méthode d'animation et d'encadrement des jeunes par des actions de formation-production avec tendance vers l'autosuffisance du centre et l'acquisition d'un capital initial pour les Jeunes.

C. CADRE DE REFERENCE

Les Jeunes constituent plus de 50% de la population rwandaise, qui compte parmi les plus denses du monde avec plus de 190 habitants au Km<sup>2</sup> et le taux de croissance démographique parmi les plus fortes également.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports est chargé de la classe d'âge de non-scolarisés et de descolarisés compris entre 10 et 24 ans, soit 34 % de la population totale.

24% des jeunes entre 7 et 24 ans fréquentent l'école au recensement de 1978: un taux de scolarisation très faible.

C'est dire que cette classe de Jeunes à majorité ruraux constitue une ressource en forces de travail qu'il faut mobiliser et un marché de consommateurs dont il faut satisfaire les besoins élémentaires de nourriture, d'habillement et de logement grâce à un emploi rémunérateur; il faut d'autre part fixer cette jeunesse dans son milieu.

Le projet répond, dans ses multiples aspects, aux objectifs nationaux d'auto-suffisance alimentaire, de promotion de l'emploi et d'élévation du niveau d'instruction et de formation ainsi que d'amélioration des conditions sociales de la population.

A la fin du quinquennat 1982-1986, 5 chantiers de jeunes devraient couvrir 5 Préfectures, qui sont : RUHENGURI, BUTARE, KIBUYE, CYANGUGU et KIGALI.

Le 3e Plan range ce projet dans le secteur appelé "Services sociaux", encore qu'il touche par ses activités à d'autres secteurs :

- l'agriculture, l'artisanat, la formation, et même le commerce.

Association formation et encadrement au sein de groupements socio-économiques d'un nombre important de jeunes, le projet a pour objectif de couvrir 73 Communes au moins à la fin du 3e Plan, touchant ainsi 730 G.S.E. si nous comptons 10 G.S.E. par Commune

A court terme le projet vise la mise sur pied d'un chantier de jeunes par an. Ce projet comportera des rapports évidants avec d'autres projets du même secteur: organisation des coopératives, formation permanente, alphabétisation fonctionnelle, politique démographique, réinsertion des handicapés.

### III. DESCRIPTION DU PROJET

L'Encadrement des jeunes suppose d'abord l'existence des structures d'accueil comprenant des ensembles homogènes susceptibles de les rassembler au sein des organisations capables de favoriser leur épanouissement moral, physique et intellectuel. Ces différentes structures s'articulent entre elles de manière à former un ensemble cohérent appelé chantier des jeunes. Ce chantier englobe en son sein, l'ensemble des activités d'un Centre de Formation et autour de celui-ci, des petites unités de production des jeunes dénommées groupements socio-économiques.

- Le Centre de Formation reçoit les jeunes issus des groupements socio-économiques des jeunes du chantier. La formation essentiellement pratique qui y est dispensée, est centrée soit sur l'agriculture et l'élevage, sur la maçonnerie et la menuiserie, soit alors sur l'artisanat (coordonnerie, broderie et couture). Les jeunes qui viennent au Centre de Formation doivent produire de telle sorte que le Centre puisse parvenir à une certaine autosuffisance.

A. la fin de la formation, une partie des surplus de la production des jeunes leur est attribuée en guise de capital devant relancer leurs activités de production au sein de leurs groupements d'origine. Ainsi, en tant que lieu d'initiation à la formation-production, le centre de formation des jeunes sert de tremplin aux activités de production des groupements socio-économiques des jeunes associés.

- Le groupement socio-économique quant à lui, est une petite unité de production des jeunes animés d'un même idéal de produire en Commun, les biens devant leur assurer un certain revenu. Ce sont ces mêmes groupements qui envoient des jeunes en formation dans les Centres de Formation. Ainsi donc, pour la jeunesse rurale, dans le cadre de cette assistance de l'UNESCO au Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'aide reçue serait affectée tant à la mise en place des nouveaux chantiers des jeunes, qu'à l'appui des actions de formation-production des Centres de Formation des jeunes, ou alors, doter les groupements socio-économiques d'un capital initial substantiel devant appuyer leurs actions de production.

Pour la Jeunesse urbaine, cette aide serait centrée sur la création et l'installation des maisons des jeunes et de la culture.

- Lutter contre le chômage et l'oisiveté des jeunes en leur

#### IV. OBJECTIFS DES PROJETS

##### A. Installation et animation des chantiers des jeunes

Dans son action d'encadrement et de mobilisation des jeunes en vue d'accroître leur production, le Ministère de la Jeunesse et des Sports, par le biais des chantiers des jeunes, a mis sur pied des mini-projets d'aménagement des zones rurales. Ces projets consistent à apprendre aux jeunes issus des groupements socio-économiques, les nouvelles méthodes culturales et d'élevage ainsi que les techniques de gestion adaptées aux besoins des petites coopératives rurales.

Pour ce qui est de la typologie d'un chantier de jeunesse, généralement un "chantier de jeunesse doit être perçu comme une manifestation d'un vaste mouvement de solidarité humaine en faveur d'un monde plus humain". C'est un carrefour de rencontre des hommes et des idées, où se nouent autour du fait économique et socio-culturel, les amitiés génératrices de paix et de compréhension mutuelle entre les jeunes d'une même génération; enfin, comme un moyen de sensibiliser les jeunes avec le fait national, et par extension, une formation en faveur du développement.

Dans l'optique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, un chantier des jeunes se constitue autour d'une petite entité géopolitique qui facilite la formation et l'encadrement des jeunes dans des actions concrètes de développement.

Les vétérinaires : Comme les agronomes, les vétérinaires désigneront un des deux collègues pour donner les cours théoriques et pratiques aux responsables des G.S.E. en formation. Ils aideront ensuite des groupements à construire des abris salubres, à entretenir et à soigner les animaux ainsi qu'en leur communiquant toutes suggestions utiles pour le développement du petit élevage.

Les Encadreurs Coopératifs : Les Encadreurs Coopératifs auront pour rôle également de donner la formation de base (par un d'entre eux) et ensuite d'aider les jeunes groupés à nous organiser en coopérative (questions administratives, statut, règlement intérieur, budgets, partage des produits etc.....)

Les Assistantes Sociales : Un Comité Régional de la Préfecture intéressée sera composé par :

- Une d'entre elles assurera la formation de base des responsables les G.S.E. en matière de dynamique de groupe, de développement communautaire et en éducation des adultes pour les aider à transmettre le plus efficacement possible, les connaissances acquises aux membres des groupements. Elles les assisteront également sur le terrain pour la formation permanente tant des responsables que des membres des groupements.

Les Encadreurs Jeunesse et Sports :

- Ils ont comme d'habitude le rôle d'animation, d'organisation et de suivi des groupements socio-économiques des jeunes ainsi que de faire intervenir les techniciens concernés en cas de besoins. Ils devront participer à la formation des responsables des G.S.E. de leurs communes respectives et partir avec eux pour la mise en pratique sur le terrain.

Les Responsables Médicaux :

- Choisiront un parmi eux pour donner les cours de formation de base sur la santé de base, l'amélioration de l'environnement ainsi que tous problèmes relatifs aux soins préventifs et curatifs de la population de la région.

Les Autorités locales :

Le sous-préfet et les Bourgmestres ayant les cadres communaux et S/régionaux dans leurs attributions, devront les animer et les dynamiser pour que le suivi de cette action fasse tache d'huile dans les milieux touchés par le projet. En plus les communes devront contribuer à l'action en donnant du bois de construction et des terrains aux groupements.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS

B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 11/01/1983

N° 0070/12.06.02

0070/12.06.02

Monsieur le Ministre de l'Intérieur

K I G A L I

OBJET: Rapport de la Commission  
chargée de l'examen de la  
situation financière des  
Communes.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n°1472/03.

DB du 8 décembre 1982 relative à l'objet repris en marge et dont une copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de vous faire part des avis suivants :

La Commission Ministérielle et la Sous-Commission chargées d'éclaircir la situation financière des Communes ont le grand mérite d'avoir relevé exhaustivement, les chiffres à l'appui quand besoin en était, les difficultés de tous ordres auxquelles les Communes sont affrontées. Ce travail de longue haleine est un véritable plaidoyer pour la cause des Communes en général, des moins nanties en particulier.

D'une part, les Communes sont loin d'atteindre l'autosuffisance que d'aucuns confondent aisément avec la personnalité juridique dont elles jouissent. D'autre part, les réalisations qu'elles sont appelées à mener à bonne fin les acculent à accumuler des dettes qu'elles ne pourront peut-être pas rembourser.

A l'heure où le déficit généralisé handicape la réalisation des infrastructures administratives et sociales, les Militants, surtout ceux des Communes les moins favorisées quant à la perception des recettes, devraient redoubler de zèle dans leurs activités de développement communautaire "UMUGANDA", convaincus que le développement de leur Commune est leur propre affaire. La multiplication ou la majoration des taxes et des impositions, préconisée par les conclusions de la Sous-Commission, serait plus ou moins efficace contre le déficit, si les Statistiques Communales établissaient l'effectif exact des contribuables. Or, c'est loin d'être le cas. Une solution des plus faciles à proposer aux Communes dénuées de ressources financières, c'est le jumelage avec d'autres communes, qui s'est souvent révélé doublement avantageux : d'une part, il renforce les relations intercommunales, internationales même; d'autre part, il vient souvent à bout des réalisations d'infrastructures de valeur.

.../...



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
B.P. 1044 Kigali

*non approuvé*  
*Luyindana 4/1/83*

Réf. N° :

Annexe :

Objet : *Rapport de la Commission chargée de l'examen de la situation financière des Communes.*

*Ok darty le concubine*

*Monsieur le Ministre de l'Intérieur*  
KIGALI

*Monsieur le Ministre,*

*Référence faite à votre lettre n° 1472/03.08 du 8 décembre 1982 relative à l'objet repris en marge et dont une copie m'a été réservée, j'ai l'honneur de vous faire part des avis suivants:*

*La Commission ministérielle et la sous-Commission chargées d'éclaircir la situation financière des Communes ont le grand mérite d'avoir relevé exhaustivement, les chiffres à l'appui quand besoin en était, les difficultés de tous ordres auxquelles les Communes sont affrontées. Ce travail de longue haleine est un véritable plaidoyer pour la cause des Communes en général, des moins nanties en particulier. D'une part, les Communes sont loin d'atteindre l'auto-suffisance que d'autres confondent aisément avec la personnalité juridique dont elles jouissent. D'autre part, les réalisations qu'elles sont appelées à mener à bonne fin les accablent à accumuler des dettes qu'elles ne pourront peut-être pas rembourser.*



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
B. P. 1044 Kigali

Réf. N° :

Annexe :

Objet :

A l'heure où le déficit généralisé handicape la réalisation des infrastructures administratives et sociales, les titulaires, surtout ceux des Communes les moins favorisées quant à la perception des recettes, devraient redoubler de zèle dans leurs activités de développement communautaire "UMUGANDA", convaincus que le développement de leur commune est leur propre affaire. La multiplication ou la majoration des taxes et des impositions, préconisée par les Conclusions de la Sous-Commission, serait plus ou moins efficace contre le déficit, si les statistiques communales établissaient l'effectif exact des contribuables. Or, c'est loin d'être le cas. Une solution des plus faciles à proposer aux Communes dénuées de ressources financières, c'est le jumelage avec d'autres Communes, qui s'est souvent révélé doublement avantageux: d'une part, il renforce les relations intercommunales, internationales même; d'autre part, il vient souvent à bout des réalisations d'infrastructures de valeur.

Il y a lieu de croire que, si les diverses recommandations formulées à l'intention du Gouvernement par la Commission chargée de l'examen de la situation financière des Communes, sont mises en application, la Commune recouvrera pratiquement son identité de "cellule" de base de



MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
B. P. 1044 Kigali

N°

Ref. N° :

Annexe :

Objet :

*développement."*

- C.P.I à :

- PRESI REP KIGALI
- SEGERAL MRND KIGALI
- PRESIDENT CND KIGALI
- MINISTRE (TOW) KIGALI

*Le Ministre de la  
Jeunesse et des Sports  
NBINDILYIMANA Augustin  
MAJOR BEM.*



MINISTRE DE LA JEUNESSE

B.P. 1044 KIGALI

Monsieur le Ministre  
de l'Intérieur  
K I G A L I

Réf. N° :

Annexe :

Objet : Rapport de la Commission  
chargée de l'examen de la  
situation financière des  
Communes.

Monsieur le Ministre,

Référence faite à votre lettre n° 1472/03.08 du  
8 décembre 1982 relative à l'objet repris en marge et dont une copie m'a été réservée,  
j'ai l'honneur de vous faire part des avis suivants :

La Commune ne recouvrira pratiquement son identité  
de "Cellule de base de développement" que si les recommandations pertinentes formulées  
à l'intention du Gouvernement par la Commission chargée de l'examen de la situation  
financière des Communes sont mises en application.

Le Ministre de la Jeunesse  
et des Sports  
NDINDILYIMANA Augustin

Major BEM

C.P.I. à :

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

K I G A L I

- Monsieur le Secrétaire Général du MRND

K I G A L I

- Monsieur le Président du C.N.D

K I G A L I

- Monsieur le Ministre (TOUS)

K I G A L I

RWANDA  
30.12.82

N° - - - / - - -

Monsieur le Ministre  
de l'Intérieur  
KIGALI

*sur brouillon*  
RWANDA  
30.12.82

Objet  
Rapport de la Commission  
chargée de l'examen  
de la situation financière  
des Communes.

Monsieur le Ministre,  
Référence faite à votre lettre

N° 1472/03.08 du 8 décembre 1982 relative à l'objet repris  
en marge et dont une copie m'a été réservée, j'ai l'hon-  
neur de vous faire part des avis suivants:

La Commune ne recouvrera prati-  
quement son identité de "Cellule de base de développement"  
que si les recommandations pertinentes formulées à l'intention  
du Gouvernement par la Commission chargée de l'examen de  
la situation financière des Communes sont mises en ap-  
plication.

Le Ministre de la Jeunesse et  
des Sports,  
RUSINDICUYIRANA Augustin  
Major BERT

- Op/cv  
OPI à :
- PRESIREP KIGALI
  - SEGERAL N.R.N.D. KIGALI
  - PRESIDENT CND KIGALI
  - MINISTRE (Tous) KIGALI





MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
B. P. 1044 Kigali

N°  
*pour approbation* 30/12/82  
*substant*

Réf. N°:

Annexe :

Objet :

*Rapport de la Commission  
chargée de l'examen de  
la situation financière  
des Communes.*

*Monsieur le Ministre  
de l'Intérieur  
KIGALI*

*Monsieur le Ministre,*

*Reference faite*

*suivie à votre lettre*

*relative*

*dont l'objet est repris*

*n° 1472/03.08 du 8/12/1982*

*en marge et dont*

*une copie m'a été réservée,*

*de vers faire part des avis suivants*

*je ai l'honneur*

*de porter à votre connaissance que la Commune ne*

*recouvrera pratiquement son identité de "Cellule de*

*base du développement," si les recommandations*

*pertinentes formulées à l'intention du Gouvernement*

*par la Commission chargée de l'examen de la situation  
financière des Communes ~~ne restent pas lettre morte.~~*

*CPI à :*

- PRESIREP
- SEGENERAL D.R.N.D
- PRESIDENT CND
- MINISTRE (TOUS)

*KIGALI*

*Le Ministre des sports  
NANDUYIMANA Augustin  
MAJOR BEM*